



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service aménagement durable, urbanisme et risques

Synthèse des observations et propositions du public

Projet de création-réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
de Micheville 1 sur le territoire de la commune de Villerupt

1. Objet de la consultation

Conformément aux articles L. 123-19 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement, cette synthèse fait suite à la consultation publique qui a eu lieu du mercredi 21 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus sur le dossier de création-réalisation de la ZAC dite "Micheville 1" située sur le territoire de la commune de Villerupt.

Le public a pu consulter le dossier de création-réalisation de ZAC :

- sur le site internet dédié à la consultation publique à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1>
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :
<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> (Rubrique « Politiques publiques » – « Enquêtes et consultations publiques » – « Consultations publiques »),
- à la mairie de Villerupt à l'adresse suivante : 5 avenue Albert Lebrun – 54190 Villerupt

Le public a pu faire valoir ses observations et propositions pendant cette période :

- par voie électronique : sur le registre de consultation dématérialisé accessible pendant toute la durée de la consultation publique à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/zac-micheville-1>
- sur le registre de consultation publique disponible au sein de la mairie de Villerupt
- par courrier : Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Bureau des procédures environnementales – CS 60 031 – 54 038 NANCY CEDEX

2. Nombre et nature des observations et propositions émises par le public

Dans le cadre de cette consultation, **aucune** observation ou proposition n'a été déposée ou émise.

3. Synthèse des observations et propositions émises par le public

Aucune observation ou proposition n'ayant été déposée ou émise, ce chapitre est sans objet.